

04/02/2010 15:05:00

## Récidive: une association de défense des victimes pour un durcissement de la loi

PARIS, 4 fév 2010 (AFP) - L'association de défense des victimes "Institut pour la justice" a "déploré" jeudi que la commission des lois du Sénat ait refusé d'entériner le durcissement du projet de loi contre la récidive voté par les députés en première lecture.

L'Institut pour la justice "déploie que les sénateurs de la majorité ne tiennent pas leurs promesses en matière de lutte contre la récidive, en abolissant les mesures de bon sens votées par l'Assemblée nationale", écrit l'association dans un communiqué.

Ce texte, adopté le 24 novembre par l'Assemblée, sanctionne notamment les condamnés pour crimes sexuels qui refusent de suivre un traitement. Il devrait être examiné par le Sénat en séance les 17 et 18 février.

La commission des lois du Sénat a notamment ramené la surveillance de sûreté, étendue par les députés pour les condamnés à plus de 10 ans de prison à leur sortie, aux personnes condamnées à plus de 15 ans de prison.

Les sénateurs considèrent aussi que "la prescription d'un traitement antihormonal relève de la compétence exclusive du médecin traitant", ce dernier ayant "la liberté d'informer le juge de l'application des peines du refus ou d'une interruption du traitement inhibiteur, alors que le projet de loi fixe une obligation".

"Les sénateurs désavouent ainsi la Garde des Sceaux sur la castration chimique", estime l'Institut pour la justice, qui déplore aussi que le Sénat entende "limiter l'utilisation" du bracelet électronique "comme mode de surveillance après la sortie de prison".

L'Institut pour la Justice, créé en 2007, revendique 160.000 sympathisants. Il est parrainé par le père d'Anne-Lorraine Schmitt, une jeune femme qui avait été mortellement agressée dans un RER et dont la mort avait relancé le débat sur la récidive.

at/ea/bg